ROUBAIX

LILLE, 15, rue d'Angleterre —o— *Grande-Rue, 84, ROUBAIX*

CONDITIONS :

Par la Poste, Un An	20 francs.
Six Mois	10 —
Trois Mois	5 —

Départements non limitrophes et Etranger, Port en sus

PUBLICITÉ :

Annonces	la ligne. 0,40
Réclames	» 0,75
Faits-divers	» 1,50
Locale	» 3,00

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA CHAMBRE

La priorité en faveur de l'ordre du jour Sembat est votée par 297 voix contre 212. (Mouvements prolongés)

M. d'Agoult, député progressiste, dépose un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre comptant sur le Gouvernement pour faire respecter les droits résultant des traités et capitulations passe à l'ordre du jour. »

La question de confiance

M. Waldeck-Rousseau fait la déclaration suivante :

Le Gouvernement ne peut accepter l'ordre du jour Sembat; la tâche assumée par le Gouvernement est lourde et complexe, le Gouvernement défend les intérêts de ses concitoyens, mais, à la tête de ces intérêts, il place tout un patrimoine d'intérêts moraux qu'il ne laissera pas amoindrir.

Pour accomplir cette tâche le gouvernement a besoin de la confiance de la Chambre; l'ordre du jour Sembat ne la lui donne pas c'est pourquoi il le refuse. »

M. de Mahy déclare qu'il votera contre l'ordre du jour Sembat qui exclut de la protection de la Chambre toute une catégorie de français. (Vifs applaudissements au centre).

M. Sembat. — Cette déclaration prouve bien qu'on va défendre les intérêts des moines !!

M. Ribot votera contre l'ordre du jour Sembat. La France ne doit pas seulement défendre les Arméniens mais les droits et intérêts de la France; elle doit défendre les missionnaires comme les autres (Applaudissements à droite et au centre. Bruit à l'extrême-gauche).

M. Révahe remercie M. Ribot de ses déclarations.

M. Ribot. — Je répète qu'il faut défendre les droits de la France, droits qui résultent des traités. L'ordre du jour de M. d'Agoult que nous voterons ne comporte pas la confiance au Gouvernement mais, dans cette circonstance, nous ne pouvons cependant pas le blâmer.

M. Brisson demande à ses amis de ne pas se laisser influencer par les paroles de M. Sembat ou celles de M. Ribot. La flotte française est en route et tout ce qui pourrait diminuer l'autorité du Gouvernement qui l'a envoyée serait une véritable diminution nationale. Je m'étonne que M. Ribot ait marchandé son concours; le parti républicain ne peut déserter le drapeau que notre escorte porte en Orient.

M. Révahe. — Les déclarations de M. Ribot suffisent à caractériser le sentiment réactionnaire et clérical de l'ordre du jour d'Agoult; c'est pour cela que nous voterons l'ordre du jour Sembat.

M. Carnaud préconise le démembrement de la Turquie pour assurer la réconciliation de l'Europe.

On passe au vote.

Rejet de l'ordre du jour Sembat

L'ordre du jour Sembat est repoussé par 294 voix contre 75.

La priorité en faveur de l'ordre du jour Chastenet et Rivet dans lequel le mot « droits » a été substitué au mot « intérêts » est votée par 309 voix contre 241.

Cet ordre du jour est adopté par 305 voix contre 77; il y a près de 200 abstentions.

Le Président fait connaître que l'interpellation de M. Georges Berry, relative aux camps de reconcentration, est renvoyée à la suite des autres par 287 voix contre 285.

La séance est levée à 6 h. 10; séance aujourd'hui à 2 h.

***

La plus grande partie des progressistes s'est abstenue avec la droite sur l'ordre de jour Chastenet et Rivet adopté par la Chambre. La majorité est faite des radicaux, radicaux-socialistes et quelques socialistes tels que M. Berthelot qui est voté aujourd'hui avec le gouvernement.

LE PRÉSIDENT KRUGER EN FRANCE

Bruxelles. — On apprend que l'entourage du Président Kruger désire que le Président passe l'hiver dans un climat plus doux.

On lui a conseillé de se rendre en France. Le Président Kruger n'a pas encore pris de décision. Si le Président se décide, le départ d'Hilversum aura lieu ce mois-ci.

PETIT CALENDRIER

Mardi 5, de l'Octave. — Ador., Jacquinot Villers-sur-Nied.

Soleil : lever 6 h. 54, coucher 4 h. 38. — Lune : lever 0 h. 51 m., coucher 1 h. 49 s.

Mercredi 6. — Saint Winoc, abbé. — Ador., Aix; Cornoy; Spycker; Taisnières-sur-Hon.

Soleil : lever 6 h. 55, coucher 4 h. 31. — Lune : lever 1 h. 56 m., coucher 2 h. 19 s.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 84, Grande-Rue

Ephémérides Roubaisiennes

5 Novembre 1892. — Catastrophe de l'usine Dillies. — Le lundi 5 novembre vers 5 heures du soir, au tissage Dillies frères, un jeune homme renversa une bouteille de benzine près de l'atelier des piqûrières qui se trouvait au-dessus de la porte de la rue des Fileuses, en face la rue Saint-André. Pour cacher sa maladresse il balaya le parquet, mais par une fatale coïncidence on allumait le gaz en ce moment. Le liquide épanché et volatilisé s'enflamma, le feu se répandit et rencontra une tourie de benzine déposée près de là, elle fit explosion sous l'effet de la chaleur. Instantanément, l'incendie propagé par la benzine s'étendit à tout le bâtiment.

Le jeune homme, grièvement blessé, prit la fuite; mais les ouvrières étaient cernées dans le magasin qui n'était éclairé, sur la rue, que par des jours de soupirance et par quelques regards sur le toit. Quand les malheureuses se rendirent compte de leur épouvantable situation elles poussèrent des cris déchirants pour réclamer du secours. Hélas! par où parvenir jusqu'à elles.

La foule les entendait sans les voir, le cœur navré, dans l'impossibilité d'aider à leur sauvetage. Quelques ouvrières plus agiles et d'une présence d'esprit admirable, dressèrent un échafaudage de tables et s'échappèrent par la toiture, plus ou moins déchirées et blessées, d'autres se laissèrent tomber du toit dans la cour ou, par des lucarnes brisées, se mirent à ramper sur les appuis pour fuir de l'effroyable fournaise; elles se montrèrent au public, les yeux hagards, jetant des cris éperdus, poussées par celles qui les suivaient et les bras ouverts, se précipitèrent la tête en avant sur le pavé de la rue d'où elles furent relevées les membres brisés et expirantes. Plusieurs avant de toucher la terre, rebondirent sur un bec de gaz éclairant le carrefour. Mais toutes n'eurent pas le temps, ou la force, ou la présence d'esprit nécessaires à un pareil moment.

Les dernières étaient toujours dans cette prison fatale; obligées de reculer devant l'incendie qui s'étendait, elles battirent en retraite dans un angle, s'écrasant par instinct les unes contre les autres, mais la flamme finit par les atteindre et communiqua le feu à leurs vêtements; enveloppées, asphyxiées sous des flots de fumée, elles furent carbonisées et leurs cadavres rendus méconnaissables.

Les pompiers, comme toujours, s'étaient admirablement comportés. Ils avaient fait ce qu'ils avaient pu, non sans risques sérieux. Le pompier Oxembre, au péril de sa vie, arracha au feu une femme avec laquelle il dut lutter violemment parce que, éperdue, affolée, inconsciente, elle s'accrochait à lui et paralysait tous ses mouvements. D'autres pompiers se distinguèrent aussi.

Cependant la foule morne et atterrée assistait à ce drame poignant, qui se passait sur un tout petit théâtre, sans pouvoir offrir utilement son concours au sauvetage. L'incendie, circonscrit, ne prenait pas de grandes proportions. Les victimes, mortes ou mourantes, étaient emportées, par la nuit déjà complète, dans les maisons voisines où les médecins leur donnaient leurs soins et le clergé les dernières bénédictions de l'Eglise.

Douze jeunes filles et femmes perdirent la vie dans cette épouvantable catastrophe. En voici la triste litanie : Florine Peau, 15 ans; Marie Leclercq et Louise Demarquette, 17 ans; Marie Vandeputte, 20 ans; Amélie Crétel, 21 ans; Augustine Masser, 23 ans; Rosine Gallé, 24 ans; Julie Romon, 27 ans; Marie Manche, veuve Courcelle, 28 ans; Clémence Pollet, épouse Liénart, 35 ans, décédées le soir du 5 novembre; Marie Vuillon, 14 ans, mourut le lendemain et Joséphine Lefebvre, 19 ans, le 14 décembre. Il y eut une vingtaine de blessées dont plusieurs très grièvement.

Les dégâts matériels s'élevèrent à peine à 50.000 francs.

Le jeudi 8 novembre, à 10 heures, eurent lieu les funérailles dont la ville prit les frais à sa charge. Elle décida de plus, d'élever un monument en l'honneur des Victimes du Travail. Ce monument qui se trouve à l'entrée du cimetière est large de proportions et fort bien conçu. Les Victimes de l'incendie du 5 novembre 1892 y furent déposées les premières.

Une souscription ouverte en faveur des familles des malheureuses ouvrières produisit plus de 22.000 francs.

Jean Ghislain

A la « Mutuelle Nadaud »

Une Conférence suivie d'un punch. — Discours de M. Achille Rousseau. — Toasts de MM. Eugène Motte, député, et Eugène Dutholt, conseiller d'arrondissement.

La société mutuelle, la *Mutuelle Nadaud*, avait, à l'occasion du deuxième anniversaire de sa fondation, organisé dimanche une conférence suivie d'un punch, qui a eu lieu, à cinq heures, dans la salle des fêtes de M. Lavallard, place Nadaud, siège de la Société.

Cette réunion a rassemblé, outre tous les les sociétaires déjà fort nombreux de la « Mutuelle Nadaud », un grand nombre d'amis de la Mutualité. M. Edouard Roussel, conseiller général, avait bien voulu en accepter la présidence. Il était entouré de MM. Achille Rousseau, président de l' « Union Républicaine », président d'honneur de la Société; Eugène Dutholt, conseiller d'arrondissement; Paul Despatures, Deschodt et Noyelle, conseillers municipaux; Edouard Duquesne, président des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens; Dubois, président; Joseph Wibaux, membre d'honneur et des membres de la Commission de la « Mutuelle Nadaud ».

La Conférence. — M. Edouard Roussel a pris le premier la parole pour remercier d'abord les sociétaires de la « Mutuelle Nadaud » de l'honneur qu'ils lui faisaient, de l'appeler à la présidence.

Le dévoué conseiller général du canton Ouest remercie ensuite la Société de la vitalité dont elle fait preuve. Les résultats aux quels elle est parvenue déjà sont dus surtout à son président, M. Dubois, qui s'est dévoué à cette corps et âme parce qu'il a compris que la Mutualité, sagement comprise, est appelée à donner la solution de la question sociale. M. Edouard Roussel présente alors le conférencier, M. Achille Rousseau, un ami dévoué, ajoute-t-il, sur lequel la « Mutuelle Nadaud » peut compter.

Des applaudissements unanimes soulignent les paroles de M. Edouard Roussel. Un jeune enfant, François Nutte, fils d'un sociétaire, vient alors offrir à MM. Achille Rousseau et Edouard Duquesne, les insignes de président et de membre d'honneur et récite deux compliments très gentiment tournés.

Discours de M. Achille Rousseau. — Après avoir remercié MM. Dubois et Edouard Roussel, le conférencier annonce qu'il se propose de traiter un double sujet; il examinera la loi du 1er avril 1898 sur la Mutualité et le projet de loi sur les retraites ouvrières soumis aux délibérations de la Chambre. La loi de 1898 est une loi de progrès, tandis que la loi, qui serait réalisée par le projet actuellement en discussion, serait une loi de contrainte, d'inégalité et de froissement général.

Un esprit libéral animait les auteurs de la première; un esprit tout contraire inspire les auteurs du projet actuel. C'est qu'ils procèdent de deux conceptions diamétralement opposées des devoirs du législateur, consistant, l'une à aider et diriger les bonnes volontés, l'autre à faire le bonheur du peuple malgré lui, même par la violence, en vertu d'une sorte d'infaillibilité jacobine qui ne doute de rien et ne se doute pas de grand'chose.

Dès qu'ont pris fin les bravos qui ont accueilli la conférence de M. Achille Rousseau, M. Edouard Dubois, président de la « Mutuelle Nadaud », se lève et remercie d'abord M. Ed. Roussel d'avoir voulu accepter la présidence de la réunion. Il connaît ses généreuses conceptions sociales et il sait qu'en toute occasion on peut compter sur son dévouement.

M. Dubois fait ensuite l'éloge de M. Ach. Rousseau. C'est grâce à sa généreuse initiative que la jeune société de secours mutuels a pu se développer rapidement et acquérir une vitalité vraiment étonnante. M. Dubois a aussi des remerciements pour M. Dutholt, qui sait se dévouer à tout ce qui intéresse le sort des travailleurs, et pour M. Edouard Duquesne, à qui il demande de dire quelques mots sur la mutualité.

Le président des *Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens*, en quelques phrases vibrantes, engage les auditeurs à aimer de plus en plus la mutualité et à propager autour d'eux les idées de prévoyance. Vous aurez rendu de cette façon, ajoute-t-il, à la France et à la République, le plus signalé des services.

Le Punch. — La conférence terminée, une demi-heure de répit est accordée aux auditeurs. Vers sept heures, a lieu le punch. La présidence est tenue, cette fois, par M. Eugène Motte, le vaillant député de Roubaix, qui vient d'arriver en compagnie de M. F. Chattelaya, conseiller général.

Plusieurs toasts sont portés, le premier par M. Achille Rousseau, qui lève son verre à M. Emile Loubet, président de la République, le protecteur des Sociétés mutualistes de France, à M. Eugène Motte, qui saura toujours défendre à la Chambre les intérêts des mutualistes, et aux amis de la *Mutuelle Nadaud*.

M. Eugène Motte répond par une improvisation des plus heureuses. Il fait un éloge délicat de M. Edouard Dubois, qui, en toutes occasions, se dépense pour sa société; c'est grâce à sa persévérance qu'il est parvenu à de si brillants résultats; il a fait œuvre de maître ouvrier.

M. Eugène Motte félicite encore M. Dubois d'avoir su vaincre de regrettables préventions en allant trouver les patrons pour leur demander d'aider son œuvre. Il méritait d'entrer au Conseil municipal, ajoute-t-il, pour défendre les intérêts de la démocratie, à laquelle il appartient. Je bois à ce travailleur modeste et infatigable.

M. Dubois répond que son action a été facile parce qu'il a trouvé des auxiliaires dévoués pour mener à bien son œuvre d'apaisement social. Il est heureux de payer à tous ces généreux bienfaiteurs son tribut de reconnaissance.

Sollicité de dire quelques mots, M. Eugène Dutholt regrette de n'être dans cette assemblée que l'ouvrier de la onzième heure, n'ayant été inscrit que le matin même sur les contrôles de la *Mutuelle Nadaud*. Mais il n'est pas l'ami de la onzième heure, car il est un chaud partisan de la mutualité. M. Dutholt félicite la société de son œuvre et il invite les adhérents à rester fidèles à la cause de la mutualité, car c'est là que réside la solution des problèmes sociaux. Il boit, en terminant, à la *mutualité*, qui est l'école par excellence de la fraternité.

La série des toasts terminée, c'est un concert improvisé qui commence et cette fête mutualiste se termine gaiement.

Au Bureau de Bienfaisance. — Dans le vestibule du Bureau de Bienfaisance on peut lire la note ci-après qui y a été affichée lundi :

AVIS

aux assistés du Bureau de Bienfaisance

Le Bureau de Bienfaisance n'ayant pu obtenir les ressources suffisantes pour assurer tous les secours jusqu'au 31 décembre prochain, prévient les assistés qu'il se trouve dans la nécessité de suspendre les distributions de secours en argent, en charbon et en bouillon pendant les mois de novembre et de décembre.

Messe de départ des Conscrits. — Comme l'an passé, les sociétés de gymnastique, chorales, d'armes, clubs et cercles de la ville ayant dans leurs rangs des conscrits partant cette année sont instamment priés d'envoyer leur bannière ou drapeau pour être porté dans le chœur par un des leurs.

Les drapeaux et bannières pourraient être déposés la veille à la sacristie de l'église St-Martin.

Choral Nadaud. — *Convocation.* — Ce soir, répétition générale et obligatoire pour l'étude des chœurs qui seront chantés aux sérénades de Sainte-Cécile. Amende de 0,50 centimes aux absents et aux excusés dont les motifs ne seront pas reconnus sérieux.

Un homme grièvement blessé. — Dans la soirée de dimanche, vers 6 h., deux ouvriers, Joseph Fauvarque, 32 ans, rue du Caire, cité Saint Henri, et Adolphe Louzière, 42 ans, rattacheur, ruelle du Halton, 30, sortaient de l'estaminet Delepoulle, rue du Collège, et tenaient une conversation sur le trottoir.

A un moment donné, Louzière, qui était un peu gai, perdit l'équilibre et tomba dans la vitrine de l'estaminet. Son bras droit passa à travers un carreau et il eut une artère coupée. On dut requérir M. Deleroix, pharmacien, pour arrêter l'hémorragie. Le blessé a été ensuite reconduit à son domicile.

Rixe au couteau. — Lundi matin, vers deux heures, rue de l'Ommelet, une rixe, pour des motifs futiles, a éclaté entre deux groupes composés d'hommes et de femmes.

Au cours de la mêlée un ouvrier ancelleur, Louis Lesage, 22 ans, boulevard de Metz, coutelas, a été frappé de trois coups de couteau, mais les blessures sont insignifiantes.

M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement a ouvert une enquête pour connaître l'auteur de ces violences graves.

Vol dans un estaminet. — Des malfaiteurs inconnus se sont introduits, dans la nuit dimanche à lundi, dans un estaminet fermé rue des Longues-Haies, 300, et qui est la propriété de M. Pierre Egremond, marchand de légumes même rue.

Les voleurs ont enlevé une pompe à bière, une dizaine de mètres de tuyaux en étain et quatre cadres pendus à la muraille, le tout évalué 80 francs. La police informe.

Vol d'une bicyclette. — C'est la cinquième depuis huit jours qui disparaît dans des circonstances analogues.

Dimanche matin, vers onze heures et demie, une ouvrier de Mouveaux, Henri Tolliez, 25 ans, avait déposé sa bicyclette dans le couloir de la maison occupée par M. Blauwaert, pâtissier, rue de la Gare, 12. Au moment de s'en retourner il constata que sa machine avait disparu et il ne put arriver à découvrir celui qui la lui avait prise. Une enquête est ouverte.

Cours de Harpe Pleyel. Location et vente de Harpes et Pianos, conditions avantageuses, chez Marcetti, 3, rue du Bois.

Les accidents de travail. — Chez MM. Joseph Ernoult et Cie, Joseph Cornaille, 34 ans, demeurant rue de l'Epeule s'est blessé en tombant. Le docteur Imbecque a prescrit un repos de 10 jours.

— A la gare centrale, un visiteur, Charles Bonvoisin, 34 ans, demeurant à Wattrelos, a reçu des contusions à la hanche droite en glissant. Le docteur Leplat a prescrit un repos de 10 jours.

— Chez M. Truffaut et Cerman, fabricants d'automobiles, Edouard Joris, 48 ans, rue de Wasquehal, a été blessé à l'œil gauche par de la chaux vive. Le docteur Piquet a prescrit un repos de 8 jours.

— Chez MM. Skeene et Devallée, un coroyeur, Henri Bourdon, 39 ans, demeurant rue de Mouvaux, cour Louis Fréd, a eu le pouce droit écrasé dans un engrenage. Le docteur Betruille a prescrit un repos de 30 jours.

— Chez M. Duvaux-Piedonne, teinturiers, Paul Deledère, 37 ans, demeurant à Mouscron, s'est fait une entorse à la main gauche. Le docteur Lepers a prescrit un repos de 15 jours.

Quand on a trop bu. — Un tisserand de Lys-lez-Lannoy, Emile Vanhaelleghem, 46 ans, a été l'objet d'un procès-verbal pour ivresse. Grand'Place.

En cassant des vitres à l'estaminet Delepoulle, rue du Collège, un rattacheur, Adolphe Lesier, 40 ans, demeurant rue Choiseul, fort blessé, s'est blessé au poignet.

Car contre voiture. — Une voiture de M. Alfred Motte et Cie, conduite par un domestique, Jules Vosta, a été tamponnée par le car, rue du Collège. Il n'y a eu que des dégâts matériels.

Obit du 5 novembre. — Mme Emile Lion, née Angèle Lefebvre, 9 h. 1/2, Saint-Sépulcre.

Etat-Civil de Roubaix

du 4 novembre

Naissances. — Augustine Panchet, rue Archimède, 65. — Clémentine Lahousse, rue Cadeau, 97. — Maurice Parent, rue Blanchemaille. — Claire Delajus, rue des Champs, 27 bis.

Décès. — Malvina Planquart, 61 ans, rue Hermann, 160. — Céline Delsbeye, 50 ans, rue d'Italy, 73. — Hector Deckers, 16 mois, rue de la Fermette, fort Sloos, 3. — Alodie Willem, 16 ans, rue d'Italy, cour Mulle-Watteau, 1. — Henriette Leclercq, 51 ans, rue du Moulin, 125. — Julienne Verdiyn, 69 ans, rue Blanchemaille.

Mariage. — Alexandre Van Lil, 24 ans, teinturier, rue Turgot, cour Duforest, et Jeanne Maes, 24 ans, bobineuse, rue Turgot, cour Duforest.

WATTRELOS

Paroisse Saint-Maclou. — La mission qui vient de commencer promet d'être brillante. La procession de dimanche a dépassé le résultat attendu. On peut évaluer à 5.000 personnes le nombre de paroissiens de cette religieuse paroisse qui y assistaient. Les exercices sont suivis avec le plus grand recueillement.

Voici l'heure des exercices pour cette semaine : le matin, à 5 h., messe de mission avec sermon; à 6 h., salut solennel avec sermon.

La messe des conscrits au Crétinier. — La messe solennelle célébrée chaque année à l'occasion du départ de la classe, a été chantée, dimanche à dix heures, par M. le curé de Saint-Vincent-de-Paul. Les conscrits avaient pris place au chœur de l'église, et les médaillés des colonies, les anciens combattants et les archers du Crétinier, assistaient à cette solennité. Le sermon de circonstance a été prononcé par un des RR. PP. prêchant la mission.

Mort subite. — En rentrant chez elle dimanche vers 5 h. du soir, une fillette, Marie Meurisse, demeurant au Bas-chemin, a trouvé son père, Jean-Baptiste Meurisse, 61 ans, tisserand, mort dans sa chambre. M. le docteur Leplat a attribué le décès à une affection cardiaque.

Accident d'usine. — En replaçant une bascule au tissage de M. Dhalluin-Lepers, en Crétinier, un ouvrier, Jules Desreux, 34 ans, demeurant près de l'usine, maisons Delecroix, a buté contre une pierre et est tombé sur le poignet droit qui a été fortement contusionné. M. le docteur Leplat a ordonné un repos d'une semaine.

Enterrement du 6 novembre. — A 9 h., service de troisième classe pour Jean-Baptiste Meurisse.

Obit. — A 7 h., obit pour Denis Fournier et son épouse.

Pour les rhumatisants. — M. l'abbé Jardin, curé de Notre-Dame-des-Fleches, à Pierrelatte (Drôme), souffrant cruellement, depuis vingt-deux ans, de douleurs rhumatismales aiguës qui le tenaient souvent quinze à dix-huit jours couché, vient d'être guéri en peu de temps en suivant le *Traitement du Chartreux Dom Marie*, à base de plantes dépuratives, qui lamisent le sang. Tous ceux qui souffrent de la goutte, de rhumatisme ou d'arthritisme et qui veulent être radicalement guéris ont intérêt à écrire à M. Malavant, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris, dépositaire de ce remède souverain, qui leur enverra gratuitement une brochure leur donnant la manière de recouvrer leur santé en se soignant eux-mêmes sans rien changer à leur régime habituel.

CROIX

Messe de départ. Dimanche prochain, à 8 heures, sera célébrée la messe pour les conscrits qui sont à la veille de partir pour l'armée. Il sera prononcé une allocution de circonstance et des souvenirs pieux seront remis aux jeunes gens. Après la messe, réunion et déjeuner au Cercle St-Martin.

WASQUEHAL

Jardins ouvriers (quartiers des Allemands et du Noir-Bonnet). — Les familles d'ouvriers, habitant les quartiers des Allemands et du Noir-Bonnet et désirant occuper un jardin, peuvent donner leur nom le plus vite possible au Presbytère.

Un terrain, situé en face du Nouveau Noir-Bonnet, pourra être divisé en plusieurs lots d'un demi-cent-de-terre et occupé avant l'hiver.

Avis aux amateurs de jardins.

Le Comité.

Le vol du Capreau. — Voici quelques détails complémentaires que nous avons pu nous procurer hier soir. Le boucher victime du vol est M. Debilloux. La pièce de viande du poids de 20 kilos qui avait été enlevée a été retrouvée le long du canal. L'individu arrêté qu'on soupçonnait être l'auteur du vol est nommé Joseph Leman, 33 ans, charbonnier, demeurant à Roubaix, rue Solférino. Son arrestation a été opérée par M. Décock et Debock qui l'avaient vu rôder la veille dans le quartier. Le prisonnier nie toute participation au vol.

LANNOY

Hospice. — Nous avons en son temps annoncé le départ de la sœur Marie Simplicia, supérieure de cet établissement et transférée en cette qualité à l'hospice du Quesnoy.

Elle est remplacée comme directrice à Lannoy par la sœur Marie Emérentienne, précédemment à l'hospice de Roubaix.

Externat Saint-Charles. — Lundi, l'externat St-Charles célébrait sa fête patronale.

A 8 h., maîtres et élèves assistaient à une messe dite spécialement pour eux par M. le Doyen. Pendant cette messe M. Léon Prouvier, organiste, faisait entendre plusieurs jolis morceaux de son répertoire.

A 10 h., dans une petite fête charmante, les élèves de l'externat présentaient leurs souhaits à M. le doyen. Le reste de la journée se passa pour eux en promenades et récréations joyeuses.

Bien que l'externat St Charles n'ait qu'un mois d'existence, on est unanime, en ville, à admirer la bonne tenue et l'esprit chrétien de ses cinquante élèves.

Le seul moyen

Voulez-vous voir le portrait, admirer le château, lire la vie de la plus belle des princesses orientales? Achetez une boîte du savon PRINCESSE MAKOKO, *nouvelle création de Victor Vaissier.*

PITEUX PLAIDOYERS

Les deux héros actuels du Parquet de Lille — nous avons nommé MM. Tainturier et Davaine — ont passé une bien laborieuse journée dimanche.

Chacun pour son compte s'est attelé à la rude besogne de se justifier des graves reproches formulés par le *Gaulois* dans l'article dont la *Croix* a reproduit les principaux passages.

Et après avoir noirci bon nombre de feuillets, l'un est allé porter sa prose de procureur au *Progrès* et l'autre est allé confier à l'austère *Réveil* sa copie de juge instructeur.

Ces deux augures en robe n'ont pas la moindre envie de rire, je vous assure. Si même nous avions un conseil à donner au rédacteur du *Gaulois* nous l'exhorterions fortement à ne pas s'aventurer d'ici longtemps dans le ressort de ces deux féroces vengeurs de la morale et de la pudeur.

Une lettre dénonciatrice est si vite lancée et l'on ne sait alors ce qui peut arriver, surtout si la lettre porte une fausse signature. Prison préventive, saisie des effets, examen médical. Brrr. !

D'abord, le rédacteur occasionnel du *Progrès* — à tout seigneur tout honneur — reproche à M. Maizière du *Gaulois* de pénétrer furtivement jusque dans le prétoire des juges — le cabinet du juge d'instruction un prétoire ! — pour y surprendre les secrets de l'instruction et, ce qui est pire, pour les travestir et les dénaturer.

Puis il constate que M. Maizière s'est fait éconduire.

On se demande alors comment un visiteur éconduit a pu « pénétrer dans le cabinet du juge et y surprendre les secrets de l'instruction. »

Rien qu'à cette logique on reconnaît le « procédé » du bafouilleur Tainturier.

Ensuite notre procureur porte tous ses efforts à faire comprendre qu'il n'est pour rien dans l'affaire, qu'il a à peine lu la lettre dénonciatrice, qu'il s'est borné à la transmettre au Commissaire central, qu'il n'a jamais vu le Frère Florian, qu'il s'est pas allé au poste de sûreté, qu'il est un simple mortel, etc., etc.

En un mot, M. le Procureur cherche à « se tirer des pieds » comme dirait un poète du Moyen-Age.

Mais il insinue deux choses :

La première que les enfants qui accusaient le Frère ne se sont pas rétractés, sauf le jeune Boulanger.

La deuxième que Boulanger ne s'est rétracté qu'après « l'interview de sa mère à un rédacteur de la *Croix du Nord* ».

Pour le premier point notre réponse est bien simple : si les témoins, sauf un, ont persisté dans leurs accusations, pourquoi avez-vous relâché l'inculpé aussitôt que l'auteur de la dénonciation reconnue fausse dès le premier jour s'est fait connaître ?

Ou ces témoignages ne valaient rien ou ils étaient sérieux : si vous avez élargi le Frère, c'est que vous avez reconnu enfin que ces accusations arrachées à des enfants ne tenaient pas debout.

On aurait pu s'en apercevoir plus tôt et on n'aurait pas été forcé, pour expliquer une mise en liberté qui s'imposait dès la première heure, d'invoquer le prétexte du résultat de l'examen médical.

Quant à la seconde insinuation du rédacteur extraordinaire du *Progrès* et qui nous concerne, nous l'appelons de son vrai nom : une canaillerie.

Tous les rédacteurs des journaux ont cherché à interviewer la famille Boulanger. Un seul a réussi et ce n'est pas le nôtre, qui, ainsi que nous le disons d'autre part, n'a jamais parlé ni au jeune Boulanger ni à sa mère. Que vaut alors votre insinuation?

Vous cherchez où sont les menteurs? Faites votre enquête devant votre armoire à glace, Monsieur.

***

Quant au juge d'Instruction Davaine, il plaide, lui-aussi, son innocence et choisit pour porte-parole, le journal porno-judéo-socialiste de Lille, le *Réveil*.

Lui, en vouloir au Frère ? Mais, n'est-ce pas lui qui a « *contraint* » le jeune Cogez à se reconnaître l'auteur de la lettre dénonciatrice ? « N'est-ce pas lui et son flair qui ont « découvert en ce gamin pervers le maître-chanteur de M. Beunard ? » N'est-ce pas lui, enfin, qui « édifié *tardivement* sur la valeur du témoignage de Cogez, a signé la mise en liberté provisoire du frère Florian ? »

Tiens ! Tiens ! C'est maintenant la valeur douteuse du témoignage de Cogez qui a fait relâcher le Frère ? Ce n'est plus le résultat de l'examen médical, comme disait Tainturier ?

Allons, messieurs, accordez vos flûtes, au moins !

Et puis, pour reconnaître la non-valeur du témoignage de « cet enfant pervers » pas n'était besoin d'attendre.

Le témoignage de la lettre dénonciatrice était également faux.

Pourquoi ne plus se fier au témoin mentant verbalement quand on s'est fié au témoin mentant par écrit?

Pitoyables arguties !

Et tout cela ne justifie pas M. Davaine arrêtant un honnête homme sur une simple dénonciation pire qu'anonyme.

Faisons une hypothèse.

Supposons, par impossible, que M. Davaine ait été ministre protestant et qu'un beau jour M. le procureur reçoive une lettre affirmant que le pieux ministre s'est livré jadis en chaire, en plein prêche, devant toutes ses ouailles, à des gesticulations équivoques.

Supposez encore que dès la première enquête le parquet reconnaisse que la lettre est l'œuvre d'un mystificateur.

Verrait-on alors le juge d'instruction appeler par vingtaines les anciennes ouailles de l'ex-ministre pour vérifier le fait et consulter leurs vieux souvenirs ?

Et sur des dépositions vagues, contradictoires, concernant des gestes remontant à deux ans, irait-on coffrer M. Davaine et lui faire subir les avanies et l'humiliation de la prison préventive ?

Non ! Pourquoi ?

Parce que M. Davaine n'est pas un Frère des Ecoles chrétiennes.

Voilà la morale de l'affaire.

Cra.

LILLE

LES AFFAIRES DE CHANTAGE

M. Delalé a continué lundi son enquête. Quatre témoins ont passé par le cabinet du juge d'instruction, et ont été confrontés avec l'inculpé.

Parmi eux nous voyons trois destinataires des lettres de chantage, Mme Duyquet, MM. Duquesnay et Aula.

Mme Duyquet et M. Duquesnay ont confirmé que les lettres qu'ils avaient reçu contenaient des menaces.

Celle adressée à M. Aula lui arrive à son domicile rue Masurel. Il y était parlé d'une bande d'ouvriers sans travail menaçant de se venger par le meurtre du jeune Pierre Aula, élève du pensionnat Saint-Pierre.

Cogez maintient ses premiers aveux et allègue toujours le besoin d'argent; c'est le motif qui l'a poussé à lancer sa lettre criminelle.

Le quatrième témoin est M. Bourgogne, chauffeur, âgé de 18 ans. Il déclare ne connaître Cogez d'aucune façon et ce dernier ne contredit nullement ce témoignage.

Pour la lettre adressée à Mgr Baunard, Cogez continue d'affirmer la complicité de Noël Capon et celui-ci continue de nier.

Espérons que la lumière viendra enfin.

***

Le *Progrès du Nord* répond longuement à un article du *Gaulois* sur l'affaire du Frère Florian. Il dit notamment :

« Ce fut le jeune Boulanger seul qui après « l'interview de sa mère à un rédacteur de « la *Croix*, se rétracta et vint 48 heures après « l'arrestation s'expliquer au Palais et nier « ce qu'il avait affirmé.

Le *Progrès du Nord* est mal renseigné, jamais nous n'avons eu d'interview ni avec le jeune Boulanger ni avec sa mère.

On nous permettra de nous étonner grandement de l'insinuation par laquelle ce journal à l'air à nous représenter comme ayant exercé une pression sur un témoin.

MENDIANTS, n'oubliez pas de prendre aujourd'hui votre *reconstituant*

LES PILULES ROUGES

du Dr Art. MIGNAULT

Tout Lille élégant sait que pour être bien habillé et à bon compte, il faut s'adresser aux GRANDS MAGASINS *DEWACHTER FRÈRES, 6 et 8, rue Faidherbe, LILLE.*

Essayage une heure après la remise de la commande.

LA MÉDECINE NOUVELLE

Organe de la Méthode Vitaliste

Est envoyée gratuitement pendant deux mois à toute personne qui en fait la demande à Messieurs les Docteurs PERADON et DUMAS, 19, rue de Lisbonne, Paris.

Le vitalisme est le régénérateur fluide de la cellule; en rétablissant le dynamisme intégral, il guérit toutes les affections chroniques les plus graves et les plus désespérées : sans aucun traitement interne ni régime.

Il soulage dès la première minute des soins. Il n'est pas une maladie qui résiste à l'action curative et douce du Vitalisme : Lire la Médecine Nouvelle, c'est se convaincre de la puissance de cette admirable méthode externe qui traite et guérit par correspondance.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Madame

Maria-Augustine-Joseph YON

Veuve de Monsieur Ernest RÉMY, décédée à Lille, le 3 novembre 1901, dans sa soixante-neuvième année, munie des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service solennels qui auront lieu le mercredi 6 dudit mois, à onze heures, en l'église Saint-Maurice-des-Champs, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

(Les Vêpres, Matines et Laudes seront chantées la veille, à six heures du soir.)

L'assemblée à la maison mortuaire, chez M. le docteur Ganze, son gendre, rue du Faubourg-de-Roubaix, 156 où la levée du corps se fera à dix heures trois quarts.

Des Messes seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, le mercredi 20 novembre, pendant toute la matinée; un Obit solennel sera chanté le même jour, à onze heures (les Laudes à dix heures et demie). 8,0n.—1591

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Monsieur

Oscar VANUXEM

Ex-Sous-Brigadier à la Banque de France, décédé à Lille, le dimanche 3 novembre 1901, à l'âge de cinquante ans, muni des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le mercredi 6 dudit mois, à neuf heures, en l'église Sainte-Catherine, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sainte-Catherine, 34, à huit heures trois quarts.

Un Obit sera chanté, en ladite église, le mercredi 20 novembre, à neuf heures (les Laudes à huit heures trois quarts). 9

POUR VOUS DÉSALTÉRER

immédiatement et agréablement

et vous réconforter en même temps, prenez un verre de VIN de

Banyuls-Trilles à l'Eau

Cet excellent apéritif, délicieusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le sirop QUINQUINA, et si apprécié par le corps médical tout entier, se trouve dans

TOUS LES CAFÉS et LES BONS ESTAMINETS